



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

7 juillet 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Action de l'Etat
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre
duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 7 juillet 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 7 juillet 2009

Pour le Préfet
et par délégation
l'attachée

signé

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST

- Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.....6

TRESORERIE GENERALE

- Délégation de signature.....7

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION

- Délégation de signature temporaire, à Monsieur Robert CHAPEL, chargé de mission à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire pour la période du 15 au 17 juillet 2009 et du 17 au 21 août 2009.....10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

- Commercialisation et transport du gibier, Interdiction temporaire.....11
- Ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2009-2010, dans le département de Maine-et-Loire.....12

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST

ARRÊTÉ

- Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

Le Préfet de Maine-et-loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret 2008-157 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral DAPI/BBC n° 2009-892 du 2 juillet 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national dans le département de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes – Ouest, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les fonctionnaires suivants pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2009 :

M. Eric GUERIN, Directeur-adjoint A1 à A14, B

M. Daniel PICOUAYS, Chef du service de l'exploitation A3 à A12, B

M. Gérard DELFOSSE, Chef du service des politiques et des techniques : A3 à A12, B

M. Yvon PERRAMANT, Secrétaire Général A3 à A12, B

M. Alain CARMOUET, Chef du service de la qualité et des relations avec les usagers : A3 à A12, B

M. Michel JAMET, Chef du service d'ingénierie routière de Rennes A3 à A12, B

M. Pascal FROMENTIN, chef du district de Nantes par intérim: A3, A7, A8, A12

M. Roger BERTIN, Chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

M. Alain GUILLEUX, Adjoint au chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le directeur interdépartemental des routes - Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Rennes, le 6 juillet 2009
Pour le Préfet et par délégation
le directeur interdépartemental des routes Ouest

signé

Frédéric LECHELON

TRESORERIE GENERALE

- Délégation de signature

ANNEXE

Liste des mandataires désignés par les comptables et inspecteurs du Trésor pour publicité au recueil des actes administratifs :

- Trésorerie d'ANGERS EST

Les délégations de signature données par M. Philippe PELLETIER, Trésorier Principal, sont devenues caduques suite à sa mise à la retraite au 4 juin 2009.

Mme Anne-Marie EDRU, Trésorier Principal, agissant en qualité de Chef de poste, a constitué pour mandataires :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
04/06/2009	Mme Nadège DAVID	Inspecteur du Trésor	Générale : Gérer et administrer le poste Déclaration de créances Agir en justice
04/06/2009	M. Jean-Paul LEJEUNE	Contrôleur Principal	Générale en l'absence du Trésorier et de l'adjoint Spéciales : Agir en justice Déclarations de créances
04/06/2009	Mme Anne LICHTENAUER	Contrôleur du Trésor	Générale en l'absence du Trésorier et de l'adjoint Spéciales : Agir en justice Déclarations de créances
04/06/2009	Mme Véronique PLAT	Contrôleur du Trésor	Générale en l'absence du Trésorier et de l'adjoint Spéciales : Agir en justice Déclarations de créances

- Trésorerie d' ANGERS OUEST

La délégation de signature donnée à M. Patrick MENARD est caduque suite à son affectation en qualité de Contrôleur du Trésor à la Paierie départementale au 1^{er} décembre 2008.

La délégation de signature donnée à Mme Evelyn CHASLES, Agent d'administration principal, est caduque suite à sa mutation au 1^{er} juin 2009.

- Trésorerie Principale d' ANGERS MUNICIPALE

La délégation de signature donnée à M. Eric BESNARD, Inspecteur du Trésor est caduque suite à sa promotion au grade de Receveur-Percepteur et à son affectation en qualité de gérant intérimaire, à la Trésorerie de LONGUE-JUMELLES, au 3 juin 2009.

- Trésorerie de CHATEAUNEUF

M. Philippe MAUCOURT, Inspecteur du Trésor, Chef de poste a constitué pour mandataire

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
01/12/2008	Mme Françoise GANGNEUX	Contrôleur du Trésor	Spéciales Actes de poursuites (ATD OTD) Délais de paiement Déclarations de créances

Cette délégation remplace les délégations données à Mme GANGNEUX les 1^{er} septembre 2005 et 17 juillet 2007.

La délégation de signature donnée à Mme Danièle LUCAS, Contrôleur du Trésor est caduque suite à sa mutation au 1^{er} décembre 2008.

- Trésorerie Principale de CHOLET MUNICIPALE

M. Vincent LARRIEU, Trésorier Principal, Chef de poste a constitué pour mandataire :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
02/02/2009	Mme Léone BRILLOUET	Contrôleur Principal	Générale pour gérer et administrer le poste en son absence Spéciales : Agir en justice Déclarations de créances

- Trésorerie de CHOLET

La délégation de signature donnée à M. Yohann BOIVEAU, Contrôleur du Trésor est caduque suite à sa mutation au 1^{er} avril 2009.

- Trésorerie de DURTAL

M. Eric CROCHANT, Inspecteur du Trésor, Chef de poste a constitué pour mandataire

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
02/03/2009	M. Jean-Luc LECOMTE	Contrôleur Principal	Générale : Gérer et administrer le poste Spéciales Agir en justice Déclarations de créances

- Trésorerie de LONGUE-JUMELLES

Les délégations de signature données par Melle Régine HADO, Receveur-percepteur, Chef de poste de la Trésorerie de Longue-Jumelles sont caduques suite à sa mutation en qualité de Trésorier Principal au 3 juin 2009.

M. Eric BESNARD, Receveur-percepteur, agissant en qualité de gérant intérimaire au 3 juin 2009 et de Chef de poste au 1^{er} juillet 2009, a constitué pour mandataires :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
3/06/2009	Mme Marie-Alice NOGRAY	Contrôleur Principal	Générale : gérer et administrer le poste Déclaration de créances Agir en justice
03/06/2009	Mme Pascale LIOTARD	Contrôleur du Trésor	Spéciales Gérer et administrer en son absence et de l'adjoint les services confiés Délais de paiement , remises de majoration, actes de poursuite
03/06/2009	Melle Patricia MORELLI	Contrôleur du Trésor	Spéciales Gérer et administrer en son absence et de l'adjoint les services confiés Délais de paiement , remises de majoration, actes de poursuite
03/06/2009	M. Sébastien DEYDIER	Contrôleur du Trésor	Spéciales Gérer et administrer en son absence et de l'adjoint les services

			confiés Délais de paiement , remises de majoration, actes de poursuite
03/06/2009	Mme Geneviève BENARD	Agent d'administration principal	Spéciale Délais de paiement SPL
03/06/2009	Melle Marielle DUPUY	Agent d'administration	Spéciale Délais de paiement SPL

- Trésorerie de MONTREUIL-BELLAY

Les délégations de signature données par Melle Barbara GILLET-GUILBAULT, Inspecteur du Trésor, Chef de poste sont caduques suite à sa mutation au 15 avril 2009.

M. Jean-Jacques MEUNIER, Receveur-Percepteur, agissant en qualité de **gérant intérimaire** du 15 avril 2009 au 30 juin 2009, a constitué pour mandataire :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
15/04/2009	Mme Martine COUTAND	Contrôleur du Trésor	Générale : Gérer et administrer le poste Spéciales Agir en justice Déclarations de créances

Mme Marie-Noëlle CROIZER, Inspecteur du Trésor, Chef de poste a constitué pour mandataire :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
01/07/2009	Mme Martine COUTAND	Contrôleur du Trésor	Générale : Gérer et administrer le poste Spéciales Agir en justice Déclarations de créances

- Trésorerie des PONTS DE CE

La délégation de signature donnée à Mme Sophia MELLITI , Agent d'administration principal, est devenue caduque suite à sa mise en disponibilité au 1^{er} novembre 2008.

- Trésorerie de SAUMUR

La délégation de signature donnée à Mme Françoise MASSE, Agent d'administration principal, est devenue caduque suite à sa mutation au 1^{er} mars 2009.

- Trésorerie de SEGRE

La délégation de signature donnée à Mme Nicole BERNARD, Agent d'administration principal, est devenue caduque suite à son détachement au SIP-SIE de SEGRE au 1^{er} avril 2009.

La délégation de signature donnée à Mme Mauricette VASLIN, Agent d'administration principal, est caduque suite à sa mise à la retraite au 6 juillet 2009.

- Trésorerie de TIERCE

Mme Marie-Danièle GODEFROY née THERET, Inspecteur du Trésor, Chef de poste a constitué pour mandataire

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
23/05/2005	M. Bruno RENIER	Agent d' administration principal	Générale et spéciales Gérer et administrer le poste dans la limite des services confiés

La délégation de signature donnée à Melle Christine KERVERN, Contrôleur du Trésor, est devenue caduque suite à sa mutation au 1^{er} décembre 2008.

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION

11 rue Lafayette – BP 90402

44004 NANTES CEDEX 1

02.40.20.64.10 - ☐ 02.40.35.15.68

E-mail : arh44-directeur@arh44.sante.gouv.fr

- Délégation de signature temporaire, à Monsieur Robert CHAPEL, chargé de mission à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire pour la période du 15 au 17 juillet 2009 et du 17 au 21 août 2009

ARRETE N° 380/2009/44

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'ordonnance n° 96.346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation, fixant la convention constitutive type de ces agences et modifiant le Code de la santé publique ;
- Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, signée en date du 19 décembre 1996, publiée au Journal Officiel de la République Française du 31 décembre 1996, et fixant au 24 mars 1997 la date d'exercice effectif des compétences de l'Agence ;
- Vu le décret du 29 janvier 2004 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE, directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire ;
- Vu l'arrêté du ministère de la santé et des solidarités du 23 novembre 2006 plaçant Monsieur Robert CHAPEL, directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement pour exercer les fonctions de chargé de mission auprès de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Groupement d'Intérêt Public entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

ARRETE :

Art. 1er : En cas d'absence de Monsieur Jean-Christophe PAILLE, directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, délégation de signature est donnée à l'effet de signer, transmettre ou rendre exécutoires tous actes, décisions et courriers relevant de la compétence du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, à Monsieur Robert CHAPEL, chargé de mission à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire pour la période du 15 au 17 juillet 2009 et du 17 au 21 août 2009.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire et de chacun des départements de cette même région.

Fait à Nantes, le 02 juillet 2009

Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Signé : Jean-Christophe PAILLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Arrêté n° 2009- 879

- Commercialisation et transport du gibier, Interdiction temporaire.

ARRETE

Le Préfet de Maine et Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.424-8 et L.424-12 ;

Vu l'avis du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ;

ARRETE

Art. 1^{er} – La vente, l'achat, le transport en vue de la vente et du colportage sont interdits du 20 septembre 2009 au 21 octobre 2009 pour les espèces de gibier suivantes :

- perdrix
- faisan
- lièvre

Art. 2 – Cette interdiction ne s'applique pas à la commercialisation du gibier d'élevage et du gibier d'importation effectuée dans les conditions fixées aux articles 5 et 6 de l'arrêté ministériel du 12 août 1994, relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier.

Art. 3 – Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré, les maires, le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le président de la fédération départementale des chasseurs, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les mairies.

Angers, le **29 JUIN 2009**

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire Général de la Préfecture

signé : Louis LE FRANC

Le Chef du Service de

- Ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2009-2010, dans le département de Maine-et-Loire.

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement ;

Vu les propositions du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ;

Vu le schéma départemental de gestion cynégétique et notamment en page 16, son chapitre sur la sécurité ;

Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 17 juin 2009 ;

Sur proposition du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,

ARRETE :

Art. 1^{er} – La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de Maine-et-Loire, du dimanche 20 septembre 2009 à 9 heures au dimanche 28 février 2010 au soir.

Art. 2 – Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées à tir que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	dates d'ouverture	dates de fermeture	Conditions spécifiques de chasse
-------------------	-------------------	--------------------	----------------------------------

Gibier sédentaire (petit gibier)

lièvre *	20-09-2009	31-12-2009	
perdrix (rouge et grise) * *	20-09-2009	15-11-2009	
faisan * *	20-09-2009	15-01-2010	
blaireau	20-09-2009	15-01-2010	

Autres espèces chassables (pour mémoire)

lapin, renard, fouine, putois, martre, belette, rat musqué, ragondin, hermine	20-09-2009	28-02-2010	
---	------------	------------	--

Espèces pouvant être chassées en raison des dégâts qu'elles causent

corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes, étourneau-sansonnet	20-09-2009	28-02-2010	
---	------------	------------	--

Grand gibier

sanglier	ouverture anticipée		Tir à l'affût sur autorisation préfectorale individuelle. Tir à balle ou à l'arc obligatoire. En battue d'au moins six chasseurs accompagnés de chiens, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
	01-07-2009	19-09-2009	
	01-06-2010	30-06-2010	
chevreuil	16-08-2009	18-09-2009	Tir d'été dans le cadre des attributions au plan de chasse.
	01-07-2009	19-09-2009	
sanglier	ouverture générale		Tir à balle ou à l'arc obligatoire.
	20-09-2009	28-02-2010	
cerf élaphe *	11-10-2009	28-02-2010	Tir à balle ou à l'arc obligatoire.

chevreuil *	20-09-2009	28-02-2010	Tir à balle ou à plomb n° 1 et 2 ou à l'arc.
daim *	20-09-2009	28-02-2010	Tir à balle ou à l'arc obligatoire.

* Chasse et tir réservés aux bénéficiaires d'un plan de chasse

** Chasse et tir selon les plans de gestion ou le plan de chasse (voir articles 4 et 5)

Art. 3 – Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, les dispositions ci-après sont adoptées :

Heures de chasse :

La chasse à tir est autorisée à partir de 9 heures, heure légale ; cette restriction ne s'applique pas à la chasse du gibier d'eau, à la chasse du ragondin et du rat musqué, à celle des grands animaux soumis au plan de chasse et à celle du sanglier durant la période d'ouverture anticipée.

Temps de neige :

La chasse par temps de neige est interdite. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux animaux classés nuisibles, au sanglier, au grand gibier soumis au plan de chasse, au gibier d'eau et à la vénerie.

Art. 4 – Plans de gestion cynégétique :

Faisan commun

Association Cynégétique du Baugeois

Seul le tir des oiseaux ponchotés orange et bagués à l'aile est autorisé dans les communes suivantes : Baugé, Bocé, Chevire-le-Rouge, Clefs, Cuon, Echemiré, Fougeré, Le Guédeniau, Les Rairies, Le Vieil Baugé, Montigné Les Rairies, St Martin d'Arcé, St Quentin les Beaurepaires.

GIC NORD-Authion

Seul le tir des oiseaux ponchotés orange et bagués à l'aile est autorisé dans les communes suivantes : Andard, Bauné, Beaufort en Vallée, Brain sur Authion, Corné, Cornillé les Caves, Mazé.

GIC de la Baconne : Le tir de la poule est interdit.

Perdrix grise :

GIC de Combrée : Le tir de la perdrix grise est interdit.

Art. 5 – Il est institué un plan de chasse pour l'espèce faisan commun sur les communes de :

Chartrené, Coron, Fontaine-Guérin, Gée, La Plaine, La Salle de Vihiers, Le Voide, Les Cerqueux sous Passavant, Montpollin, Pontigné, St Georges du Bois, St Hilaire du Bois, St Paul du Bois, Somloire, Vaulandry et Vihiers.

Art. 6 – L'arrêté préfectoral DAPI-BCC n° 2008-781 du 1^{er} juillet 2008 est abrogé.

Art. 7 – Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré, les maires, le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le président de la fédération départementale des chasseurs, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les mairies.

Angers, le **29 JUIN 2009**

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire Général de la Préfecture

Signé Louis LE FRANC

III - AVIS ET COMMUNIQUES